

CONFLITS SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL À L'ACADÉMIE D'ENSEIGNEMENT RIVE-DROITE DU DISTRICT DE BAMAKO, MALI

Moctar SIDIBE

École Normale d'Enseignement Technique
et Professionnel (ENETP)

moctarsidibe1@yahoo.com

&

Souleymane DAOU

Faculté des Sciences Humaines et des Sciences
de l'Éducation (FSHSE)

souleymanedaou93@yahoo.com

Résumé : Des conflits couvrent le monde scolaire surtout au niveau de l'enseignement fondamental. Aucun acteur de l'éducation ne vit à l'abri de ces conflits qui mettent en péril la qualité de vie relationnelle entre différents acteurs de l'éducation. Ainsi, le climat scolaire se dégrade, tout en compromettant l'efficacité et l'efficacités des écoles. Cet article, à travers l'Académie d'Enseignement de la Rive-Droite du District de Bamako, vise à faire une typologie des conflits vécus au sein de cette circonscription éducative. Les résultats obtenus à la suite d'une analyse qualitative donnent les typologies suivantes : conflits administrateurs scolaires/enseignants, conflits personnels de l'école/parents d'élèves, conflits enseignants/élèves et conflits élèves/élèves. Les conflits naissent soit de la diversité des catégories d'acteurs (administrateurs scolaires, enseignants, élèves et parents d'élèves et les représentants des commissions scolaires) soit de la philosophie adoptée par chacune d'elles face aux choses scolaires. La vulnérabilité des CAP aux conflits est tributaire de leur taille en fonction du nombre d'écoles et de l'effectif des acteurs scolaires singulièrement les enseignants et les élèves. A l'intérieur des CAP, la position géographique des écoles (zones périphériques), la qualité des salles de classe et le ratio élevé adultes scolaires/élèves concourent à l'éclosion des conflits. Nous avons fait recours à la passation d'un guide d'entretien. Ainsi, une analyse qualitative a été portée sur les discours d'acteurs.

Mots-clés : Mali, conflits, efficacité, efficacité, climat scolaire

Abstract: Conflicts are brewing in the school world, especially at the level of basic education. No actor in education lives safe from these conflicts which jeopardize the quality of relational life between different actors in education. Thus, the school climate is deteriorating, while compromising the efficiency and effectiveness of schools. This article, through the Academy of Education of the Right Bank of the District of Bamako, aims to make a typology and at the same time a categorization of these conflicts. The results obtained following a qualitative analysis give the following typologies: conflicts between school administrators / teachers, conflicts between school personnel/parents of pupils, conflicts between teachers /

pupils and conflicts between pupils and pupils. Conflicts arise either from the diversity of the categories of actors (school administrators, teachers, students and parents of students and the representatives of school boards) or from the philosophy adopted by each of them with regard to school matters. The vulnerability of CAPs to conflicts depends on their size depending on the number of schools and the number of school actors, particularly teachers and students. Within the CAPs, the geographical position of schools (peripheral areas), the quality of classrooms and the high ratio of school adults / pupils contribute to the outbreak of conflicts. We resorted to the completion of an interview guide. Thus, a qualitative analysis was carried out on the speeches of actors.

Keywords: Mali, conflicts, efficiency, effectiveness, school climate

Introduction

Les conflits entre les acteurs du monde scolaire au niveau de l'AE Rive-Droite se présentent sous différentes formes. CARRA, C. (2006) trouve que le refus d'un partage de responsabilité dans les défaillances éducatives pourrait instaurer une relation nébuleuse entre les acteurs de l'école. Les conflits existent pratiquement entre chaque catégorie d'acteur. Parmi les plus récurrents et rebutants figurent ceux vécus entre le personnel scolaire et les élèves avec leurs parents ou encore entre les chefs d'établissement et les commissions scolaires. Ces conflits sont attisés par des antagonismes liés à la divergence des intérêts, des valeurs. Les acteurs scolaires se traitent d'intrus ou de démissionnaires. Les parents de plus en plus sont préoccupés par la réussite du cursus scolaire de leurs enfants. L'école est perçue par eux comme la voie sûre pour une meilleure ascension sociale (SIDIBE, M. 2019). Les élèves se plaignent davantage de l'injustice scolaire perpétrée par le personnel scolaire. Les chefs d'établissements et leurs collègues enseignants dénoncent la fuite de responsabilité des parents et la conduite inappropriée des élèves. Alors, quels sont les types de conflits vécus et les acteurs scolaires impliqués dans les écoles fondamentales de l'Académie d'Enseignement de la rive droite du district de Bamako ? Cette question nous a conduit à formuler des hypothèses qui suivent : il s'avère que les conflits enseignants/élèves et administrateurs scolaires/enseignants sont les plus vécus ; aussi, toutes les catégories d'acteurs sont concernées par les conflits scolaires dans notre zone d'étude. Cet article vise donc comme objectif majeur à faire une typologie des conflits interacteurs vécus au niveau de l'espace scolaire de l'AE-RD de Bamako. Ces variations naissent soit de la diversité des catégories d'acteurs (administrateurs scolaires, enseignants, élèves et parents d'élèves et les représentants des commissions scolaires) mais aussi de la philosophie adoptée par chacune d'elles face aux choses scolaires.

1. Présentation de l'Académie d'Enseignement Bamako Rive-Droite

Elle a un taux brut de scolarisation de 77,2% au premier cycle et 78,2% au second cycle de l'enseignement fondamental. Cette AE compte 958 écoles et 6 125 salles de classe. Elle enregistre 6 675 enseignants pour 219 873 élèves,

(MEN/CPS, Annuaire des Statistiques du Fondamental 2016-2017). Elle englobe à son sein sept Centres d'Animation Pédagogique. Ceux-ci se répartissent entre les deux communes (V et VI) comme suit : les Centres d'Animation Pédagogique de Torokorobougou, de Kalaban-coura et de Baco-djicoroni dans la commune V et ceux de Banankabougou, de Sogoniko de Sénou et de Faladié dans la commune VI. La récurrence des conflits nuit à la qualité du climat relationnel entre les acteurs scolaires de cette circonscription éducative. Un climat perçu insécurisant peut entraîner de l'isolement chez les élèves, une perte de motivation envers l'école, (BEAUMONT, C. et al. 2016, P. 69). Si la meilleure productivité scolaire résulte à priori de la qualité des relations vécues entre les différents membres de la communauté éducative, la dégradation du climat scolaire au sein de certaines institutions scolaires des communes V et VI du District de Bamako aurait pour conséquences les taux élevés des redoublements et des exclusions. Les tensions restent vives particulièrement avec les familles pauvres dans l'AE-RD de Bamako.

2. Méthodologie de recherche

Cette étude a combiné une recherche documentaire et une recherche sur le terrain. La première a servi à la revue de la littérature et la seconde a consisté à la passation des guides d'entretien auprès des administrateurs scolaires, des enseignants, des élèves et des parents d'élèves de l'Académie d'Enseignement Rive-Droite du District de Bamako. L'enquête a couvert les sept (07) Centres d'Animation Pédagogique (CAP) de ladite circonscription éducative. Les données collectées (discours) ont été soumises à une analyse qualitative. L'échantillon est constitué des acteurs scolaires de l'AE-RD du District de Bamako soit deux (02) administrateurs scolaires et deux (02) enseignants par CAP ; un représentant de Comité de Gestion Scolaire par CAP du côté des parents d'élèves et sept (07) élèves (responsables de classe) soit un (01) par CAP. Les interviews ont eu lieu majoritairement par téléphone (attention, très coûteux et moins rentable). L'analyse du contenu a été la méthode d'analyse utilisée. La collecte des données auprès des enquêtés a été faite dans l'anonymat total. Notre immersion sur le terrain a été facilitée par la sanakuya (le cousinage à plaisanterie) auprès d'un grand nombre d'acteurs. Elle est un élément constitutif de la culture malienne qui maintient et consolide les liens historiques entre les groupes ethniques (TRAORE, I. SOÏBA 2011, p. 20).

3. Les types de conflit vécus entre les différents acteurs du monde scolaire de l'Académie d'Enseignement Rive-Droite du District de Bamako

3.1 Les conflits entre l'administration scolaire et les parents d'élèves

Les directeurs d'écoles de ladite circonscription scolaire et les parents d'élèves connaissent de sérieuses difficultés dans leur collaboration autour des questions éducatives des élèves pour les premiers et les enfants pour les seconds. Ces conflits éclosent dans la plupart des cas du fait que des administrateurs scolaires cherchent à se garder de récriminer leur personnel en présence des parents d'élèves en cas de contentieux enseignants/élèves. Les parents d'élèves jugent l'administration scolaire très partisane dans sa gestion

des ressources humaines de l'école. Ils trouvent les jugements des administrateurs plus favorables au personnel enseignant. Un parent d'élève nommé S.K s'exprima comme suit :

Quand un groupe échoue où vit une relation périlleuse entre agents, n'accusez point les protagonistes, mais plutôt faut-il voir du côté du chef ; tel est le cas de l'école de nos jours. Nous évitons le contact avec les enseignants et nous nous adressons directement au directeur qui malheureusement nous accueille avec de mauvais préjugés. Mon dernier enfant est épileptique et très allergique au fouet. Sachant que le châtiment corporel est interdit, je l'ai juste ignoré pour dire au directeur de prévenir son enseignant en conséquence. C'était comme si je lui avais insulté père et mère pour qu'il me réponde avec une certaine arrogance et force pour me menacer de retourner déjà avec mon enfant. Il me dit : ne nous perturbez pas avec des (mal éduqués). Si tu as peur de sa maman, par nous ici et soyez maître de votre famille.

Les parents d'élèves, soucieux de la réussite sociale de leurs enfants liés à son succès scolaire, voient cette pratique administrative irresponsable. Des contentieux naissent entre ces acteurs aussi en raison des conditions de paiement des cotisations scolaires. Les parents qui dénoncent dans leur majorité la gestion de ces ressources, se sentent harcelés et trouvent les convocations administratives sur ce sujet vexantes. Les directeurs sont jugés très exigeants dans le recouvrement des coopératives scolaires. Ils n'hésiteraient pas à exclure les élèves des évaluations scolaires en vue de diligenter l'encaissement des coopératives scolaires. L'implantation des CGS aurait beaucoup nui à la gratuité de l'école dans la circonscription scolaire de l'AE-Rive Gauche du District de Bamako. Généralement sollicités pour les questions financières de l'école, ces comités sont jugés cupides dans l'ordre de définition des charges financières que les élèves doivent individuellement supporter. En marge des tarifs officiels, chaque CGS se donne la responsabilité de définir de nouveaux coûts à supporter en vue de pouvoir couvrir les dépenses de l'établissement. Certains d'entre eux vont loin à ce niveau. Dans la pratique des choses, les directeurs d'écoles dans une dynamique de recouvrement de ces fonds, sèment des tensions dans leur relation avec les parents. Un témoignage recueilli auprès d'un parent d'élève de profession enseignante du nom de B.D atteste cela. Il dit :

Oui les CGS sont légitimement et légalement admis dans le système scolaire du pays aujourd'hui. Mais comment ils fonctionnent ? Seuls les directeurs le savent. Imaginez aujourd'hui à la première inscription de l'enfant, les parents sont tenus de payer 5000f Cfa et pour son acceptation au second cycle (7^{ème} année) 7500f CFA pour ceux qui viennent d'un 1^{er} cycle public et 10.000f CFA pour le privé. Rien de tout cela n'est autorisé par les textes législatifs, mais les CGS nous les exigent au grand bénéfice des chefs d'établissement. La coopérative scolaire s'élève à 1500f CFA au lieu de 500f Cfa comme l'atteste le règlement intérieur.

Le constat à ce niveau est surtout cette légitimité donnée aux CGS de fixer à leur guise un prix par rapport à la coopérative et aux frais d'inscription.

Après la collecte de ces fonds par les directeurs d'écoles, un pourcentage leur revient et le reste est versé dans la caisse des CGS où ils sont encore membres actifs. Les directeurs jugent, cependant les parents d'élèves insouciants face aux situations scolaires des enfants tant que ces derniers ne sont pas renvoyés. Pour les directeurs d'écoles, les parents d'élèves sont rares à se présenter volontairement à l'école pour s'imprégner des réalités scolaires de leurs enfants. Une telle pratique des parents agace les chefs d'établissements surtout quand les premiers pour les quelques rares fois à l'école se montrent très demandeurs de bons résultats scolaires. Ainsi, le directeur d'école A.T avance :

Les parents de nos jours croient que nous sommes à leur service. Ils ne sont jamais là quand tu les convoques et voudraient brusquement à une bonne matinée que tu te mettes à leur service pour fournir un rapport non seulement détaillé mais aussi positif sur la conduite scolaire de leurs enfants. Pour qui ils se prennent ? Désolé il y a mieux à faire.

L'attitude parentale d'aménager les visites scolaires à leur gré et non conformément aux attentes administratives est perçue comme une offense par l'administration scolaire.

3.2 Conflits entre l'administration scolaire et le personnel enseignant

Ces acteurs tous professionnels des questions d'éducation scolaire peinent à réunir leurs efforts pour rendre leurs conditions de travail plus agréables. L'atmosphère scolaire reste tendue sinon méfiante dans des écoles à cause de la difficile cohabitation des directeurs d'école (D.E) avec les enseignants. Les conflits résultent le plus souvent des désaccords nés de la réception des élèves à statut irrégulier généralement dans les classes d'examen (9^{ème} année) par les directeurs d'école. Les enseignants trouvent l'équipe administrative trop gourmande pour ne pas vouloir leur faire profiter aussi bien qu'ils font le gros du travail par la diffusion du savoir et la correction des copies. Encore les questions liées aux finances sont plus prenantes dans la dégradation de la relation entre le personnel administratif et les enseignants. En plus du cas des élèves irréguliers, encore faut-il ajouter les crises nées de la gestion du fonds des cas de transfert. Les ressources générées par ces pratiques nuisent négativement à la qualité du climat relationnel entre les adultes de l'école. L'enseignant nommé Harouna pour sa part tient pour responsables de la dégradation du climat scolaire les administrateurs. Pour ce faire, il dit :

Je suis fils d'ancien directeur, mais les papas n'ont jamais géré comme ceux d'aujourd'hui qui sont plus soucieux du fonds généré par l'école que les résultats scolaires. Désormais on ne l'acceptera plus. Imaginez mon école de la 7^{ème} année à la 9^{ème} année enregistre trente (30) élèves irréguliers acceptés chacun pour une somme de 15000f CFA ; douze (12) cas régularisés pour chacun 30000f CFA sans compter les transferts qui font pour la réception 20000f CFA et pour le départ 2000f CFA. Sachez que le directeur s'est permis de nous donner chacun 3000f CFA seulement par personne pour douze (12) agents. Cependant c'est nous chargés de cours qui faisons le gros du travail. Alors, il y

à un mois, on (enseignant) s'est réuni sans quelque de plus de ne pas toucher aux copies de ces élèves pour la correction, on attend, voir la suite.

Ces situations financières sont devenues véritablement des sources de conflits dans les écoles. Les enseignants se trouvent comme « assujettis » par les directeurs d'écoles. Ils les jugent très cupides. Dans les écoles enquêtées, ces sommes d'argent afférentes aux charges des élèves irréguliers, transférés ou même régularisés après être renvoyés sont variantes. La législation scolaire ne définit aucun barème financier pour ces cas évoqués précédemment. Cela donne alors une grande marge de manœuvre aux directeurs d'écoles. Ces faits reprochés ont été corroborés par beaucoup de nos chefs d'établissements interrogés. Ils admettent percevoir des sommes d'argent pour les situations précédemment évoquées. Bon nombre d'entre eux affirment également avoir rencontré des difficultés avec les adjoints en ce qui concerne leur gestion. Ils disent également les collecter dans la plus grande quiétude et qualifient même leurs collègues enseignants chargés de cours d'égoïstes et cupides. C'est pour cela que Diabaté chef d'établissement dit :

Oui l'administration scolaire génère réellement de profits à Bamako ici. Mais cela à quoi je n'adhère pas, c'est cette philosophie des adjoints à vouloir un partage équitable de ces ressources. Tout sauf cela d'autant plus que nous aménageons déjà leur emploi de temps pour leur permettre d'intervenir dans les écoles privées. Ce qu'ils oublient aussi la coupe du DCAP est entièrement financée chaque année par les directeurs d'écoles et non le fond du CAP. Vous voyez le directeur National de l'Enseignement Fondamental a envoyé une circulaire il y a trois ans de cela interdisant les frais d'inscription à la 1^{ère} et 7^{ème} année l'enseignement fondamental. Elle devrait être affichée dans tous les CAP et écoles. Mais qui l'a fait ou qui l'a exigé, personne.

En outre, il y'a des crises qui dérivent des contestations sur les notations annuelles et la participation aux stages de formation ou/et aux corrections des évaluations de fin d'année. Des tensions naissent entre les chefs d'établissement et leurs collègues enseignants dans de nombreuses fois où les premiers sont tenus de choisir parmi les seconds pour des stages de qualification pédagogique. Le choix opéré s'avère le plus souvent contesté, car aux yeux des enseignants il est en général motivé par des raisons plutôt personnelles que professionnelles. Il en est de même pour les notations annuelles où les chefs d'établissement ne sont tenus qu'à accorder la mention « Très bien » à seulement 30% de l'effectif total du personnel. La subjectivité emporterait sur eux à ce niveau. Cette tranche serait surtout constituée des collègues qui apportent leur aide à l'administration dans l'exécution de ses tâches, partagent la même coloration politique que le chef d'établissement ou même ses simples commissions hors du cadre professionnel. La notation annuelle devient une opportunité que les chefs d'établissement s'offrent en vue de récompenser ladite catégorie d'enseignants. Il en est de même dans l'ordre d'attribution des cours à la rentrée scolaire. Cela s'explique par le fait que dans certains CAP la priorité est donnée aux enseignants chargés de cours dans les classes de la 9^{ème}

année pour la correction de l'examen de fin d'études fondamentales. Le directeur d'école C.M. le précise à travers ces propos :

Les tensions sont les plus vives en mois d'octobre et de juin entre l'administration et les enseignants. Le CAP priorise les enseignants qui tiennent des classes d'examen pour la correction de l'examen d'obtention du DEF ; cela connu, nous attribuons les classes aux enseignants en conséquence et priorité sincèrement à nos complices (rire). Je peux aussi dire que la notation est à l'image de cela sauf qu'on tient aussi compte des cas des leaders syndicaux s'ils font partie de notre personnel.

Les tensions sont plus affichées aux premiers et derniers mois de l'année scolaire entre l'administration scolaire et les enseignants. Pour la fin d'année, les plaintes enseignantes sont nombreux vis-à-vis des directeurs. Les notes d'élèves connaissent de variations positives, négociées en marge de la notation enseignante.

Les cas de harcèlements sexuel et moral entre les enseignants et les chefs d'établissements sont aussi porteurs de conflits, (SIDIBE, M. 2019). Les préférences sexuelles font que chacune de ces catégories d'acteurs peut être à la fois victime et/ou capable. Des enseignantes s'y plaignent tout comme des directrices d'établissement. Elles apparaissent parfois aussi comme auteures. Les conflits s'ouvrent également entre les enseignants et les chefs d'établissement si toutefois la préférence de partenaire sentimental s'affiche sur une même élève ou collègue. Quant au harcèlement moral, il fait plus trait aux conditions de recrutement des uns et des autres. Les enseignants diplômés des écoles de formation sont moins obéissants aux directeurs d'écoles devenues enseignantes par l'exercice ; ce groupe d'enseignants qui est qualifié de : « ayant fait fonction. » Il en est de même entre les directeurs d'écoles qui ont passé par des écoles de formation des maîtres et leurs collègues qui sont enseignants par profession. Les enseignants du second cas se sentent marginalisés, harcelés dans leurs pratiques pédagogiques quotidiennes et jugent l'administration scolaire moins reconnaissante de leurs efforts consentis. Ainsi, ils finissent par adopter des conduites belliqueuses en vue de définir leur identité. En marge de ce fait de harcèlement le statut professionnel (fonctionnaire de l'État, des collectivités, contractuel, etc.) crée d'énormes difficultés dans la relation des administrateurs scolaires avec les enseignants. Ceux qui bénéficient du statut de fonctionnaire, surtout de l'État, se reconnaissent plus professionnels que les autres. Autrement dit, le statut professionnel devient de plus en plus une source de dénigrement en matière de compétences intellectuelles, morales. Face à cette problématique M.K. enseignante dans son discours tient les directeurs d'écoles pour responsables de la dégradation du climat scolaire. Il affirme :

Le problème de l'école tire sa source de la conduite des directeurs d'écoles. Ils doivent apprendre à traiter de la même façon les collègues enseignants. J'ai intégré cette profession avec une maîtrise en droit, il y a 8 ans et reste encore contractuel à l'attente de mon arrêté d'intégration. Pas pour se jeter des fleurs mais je suis le plus ponctuel, le plus assidu à l'école et enregistre de meilleurs

résultats scolaires avec mes élèves. Cependant, mon chef avec son D.E.F plus 4 ans me qualifie toujours d'intrus et moins confiant pour assurer l'intérim à son absence.

3.3 Conflits entre l'administration scolaire et les commissions scolaires

Au lieu d'un partenariat véritable entre les directeurs d'écoles et les responsables des commissions scolaires (CGS et APE) compte tenu des responsabilités qui leur sont dévolues, il existe dans des cas une relation tâchée de méfiance, d'agressivité entre ces acteurs de la famille scolaire. Au niveau notamment des écoles publiques, l'administration scolaire et aux Comités de gestionscolaire (CGS) se tracassent le plus dans la gestion des finances. Ces CGS qui dans de nombreuses institutions scolaires ont délégué leurs pouvoirs aux D.E pour effectuer le recouvrement des cotisations scolaires les accusent de fraudeurs en dissimulant des fonds. Les APE deviennent de moins en moins visibles sur le champ scolaire au détriment des CGS. Lesquels CGS connaissent, de plus en plus, de véritables problèmes de fonctionnement. La législation scolaire reconnaît le chef d'établissement d'emblée comme membre du bureau, (Ministère de l'Éducation Nationale, 2004). Pour ce faire, leurs inquiétudes s'affichent plus au recouvrement des fonds générés par les CGS qu'au bon fonctionnement des comités. Nulle part le bureau CGS ne se réunit mensuellement contrairement aux recommandations de la législation en la matière et nulle part également les élèves membres du bureau n'ont reconnu avoir été informés de leur statut de membre du CGS Les CGS reprochent aux chefs d'établissement de les avoir trompés constamment sur les effectifs des élèves et le taux de recouvrement des cotisations scolaires. B.T. président de CGS s'exprima sur les situations à problèmes vectrices de tensions entre les CGS et les administrations scolaires de la sorte :

Je suis président CGS et professeur d'enseignement secondaire de mon État. Suite à mon élection, le chef d'établissement au lieu de sauter de joie pour avoir un président instruit et venant du milieu se contenta de me dire : pour un professeur de lycée, on a mieux à faire que présider un CGS. J'avais été trompé de mon effectif élevé de 168 personnes dont 40 élèves au niveau de la 7^{ème} année qui paient chacun 10000f CFA pour leur inscription au second cycle. Une belle somme pour mieux servir mon école.

Des situations du genre soulèvent des méfiances et développent des tensions entre ces deux catégories d'acteurs. Les directeurs de leur côté dénoncent l'irresponsabilité des CGS à faire face convenablement aux questions financières de l'institution scolaire. La mobilisation des fonds logés dans les caisses des CGS devient de plus en plus une source de conflits entre les chefs d'établissement et les présidents de CGS Ces ressources sont le plus souvent dilapidées au détriment des charges financières réelles de l'école. D'autres usages (les déplacements du domicile au service des chefs d'établissement, frais de déjeuner des adultes de l'école pendant les évaluations) seraient faits de ce fonds en désaccord total avec la vie de l'école. Ils servent de sources d'endettement des membres ou de détournement même par les caissiers. Cela

est une situation difficile à digérer par les directeurs d'écoles, car elle entraîne de sérieux problèmes dans le fonctionnement des établissements : paiement des matériels didactiques, les charges liées à l'organisation des évaluations (trimestrielles) scolaires, l'électrification de l'école et le salaire du gardien. Pour ce faire, les directeurs d'écoles dans une dynamique d'assurer le bon fonctionnement des structures préfèrent « tricher » sur l'approvisionnement des caisses des CGS au détriment de la qualité du climat relationnel qu'ils doivent sauvegarder avec les comités de gestion scolaire.

3.4 Conflits entre les enseignants et les parents d'élèves

Les conflits entre les enseignants et les parents d'élèves, bien que rares par le rôle d'intermédiaire des directeurs d'écoles, restent un phénomène non négligeable. L'état de la relation entre les parents et les enseignants qui ne fait plus objet d'une communion harmonieuse, (GAYET, D. 2000). De sa lecture de la situation, ces deux acteurs s'accusent mutuellement. Pendant que les enseignants tiennent pour responsables les parents des mauvais résultats scolaires, ceux-ci dénoncent le système par son inefficacité suite aux faibles rendements des établissements. Les parents d'élèves en incarnant un rôle de « sauveurs » des enfants dans les conflits entre les enseignants et les élèves finissent par entrer en conflit avec ces professionnels de l'éducation. Les conflits s'éclatent également à la suite des écarts de langage. Les élèves dans certains cas, en ne parvenant pas à digérer les injures des enseignants à l'endroit de leurs parents, les transportent à domicile. La relation entre ces deux catégories d'acteurs se dégrade suite aux discours tenus par les élèves. Le jugement d'un parent sur un enseignant est très tributaire de la qualité de la relation entre son enfant (élève) et l'enseignant de celui-ci. Le résultat scolaire constitue aussi un autre fait très récurrent et générateur de conflits entre les parents d'élèves et les enseignants. Chaque situation d'échec scolaire est vectrice d'un malaise dans le climat relationnel entre un enseignant et un parent d'élèves. Ce dernier juge l'insuffisance du travail scolaire de son enfant comme un défaut d'investissement professionnel de l'enseignant, autrement dit si l'enfant réalise de faibles résultats scolaires, les pratiques pédagogiques de l'enseignant sont inadaptées. Les valeurs culturelles également compromettent la qualité de leur relation. Cela va des caractéristiques religieuses aux styles éducatifs adoptés pour l'éducation du jeune enfant. Le choix des méthodes de sanction de l'enseignant est suivi à ce niveau. (Casalfiore, S. 2003) de sa part, expose sur les divergences d'opinion des parents et des enseignants sur les sanctions scolaires. Pour des parents si ces méthodes sont souples alors l'enseignant manque à son devoir qui consiste à corriger les mauvaises conduites ; si elles sont rigides l'enseignant leur devient un sadique qui blesse au lieu d'éduquer. Nombreux sont encore les enseignants qui font recours à des méthodes de sanction violentes dans leurs pratiques enseignantes. Cependant, les châtiments corporels sont formellement interdits aux enseignants dans leur rapport avec les élèves, (Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, 2010). Les parents qui sont plus respectueux de la liberté dans

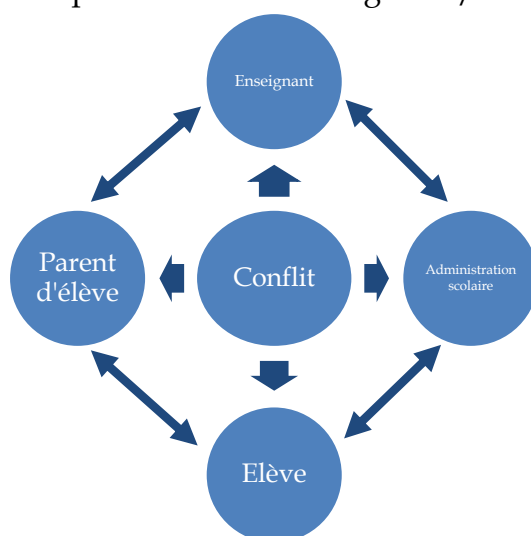
l'éducation de l'enfant dénoncent cette attitude enseignante. Les témoignages du directeur d'école D.K le confirment en ces termes :

La quasi-totalité des tensions entre les enseignants et les parents d'élèves ont pour point de départ l'enfant notamment les punitions à l'encontre de ce dernier. C'est vrai, les textes interdisent les châtiments corporels, mais nous les faisons et il le faut. Les parents sont de plus en plus surprotecteurs et les enseignants de plus en plus désireux à se distancier des parents.

3.5 Conflits entre les enseignants et les élèves

Ce type de conflit est le plus vécu entre les acteurs de l'école et ressort comme le conflit qui peut significativement mettre en péril la relation entre tous les acteurs du monde scolaire. Autrement dit, il est le plus récurrent et le plus perturbateur du climat scolaire. Ces facteurs vont de l'organisation didactique des cours en passant par les systèmes de notation aux méthodes de sanction et comportements des enseignants. Un autre facteur déclencheur de conflits entre les enseignants et leurs élèves est le travail avec zèle des premiers. Beaucoup d'enseignants tuent de la convivialité dans leur relation avec leurs élèves par le non-respect du temps imparti pour leurs enseignements. Ils le dépassent et tiennent moins compte des préoccupations des élèves. Si ce sont des actes mobilisés pour le bienfait des élèves, ces derniers les dénoncent quand ils deviennent répétitifs chez un enseignant. À ceux-ci s'ajoute le défaut d'équité de l'enseignant dans ses relations avec les élèves. Les enfants sont très sensibles en matière de justice scolaire. Ils sont aussi très observateurs des caractéristiques spécifiques qui lient l'enseignant à leurs camarades élèves (relation intime, classe sociale, sexe, sa taille). Ces spécificités influent sur le jugement que les élèves portent dans l'ordre des méthodes de sanction de l'enseignant ou de sa notation. Beaucoup de témoignages d'élèves ont été collectés dans ce sens comme attitudes qu'ils déprécient chez leur enseignant. Ce type de conflit mal résolu peut mettre à mal la relation de l'administration scolaire avec chacun de ces acteurs. Il peut également être transporté hors de l'école pour voir la famille de l'élève s'y prendre part. Le climat relationnel entre le parent avec son enfant devient tendu s'il s'alignait derrière l'enseignant, ou encore sa prise de position du côté de son enfant peut mettre en péril sa relation avec l'enseignant. Les sanctions scolaires sont aussi sources de conflits entre ces deux catégories d'acteur. CASALFIORE, S. (2003) expose les divergences d'opinion sur les sanctions scolaires. Les premiers trouvent les sanctions disproportionnées et les seconds comme nécessaires pour la bonne marche du système.

Schéma de la dynamique des conflits enseignants/élèves



NB : le conflit enseignant/élève a pour possibilités : conflit enseignant/parent d'élève, conflit enseignant/administration scolaire, conflit élève/parent d'élève, conflit élève/administration scolaire.

3.6 Conflits élèves/élèves

Ce type de conflits est vécu au sein de nos établissements d'études. Il ne répercute pas considérablement sur leurs succès scolaires. Ces conflits naissent tantôt des différences de performance scolaire. Les élèves assidus aux activités scolaires et réalisant parfois de bons rendements scolaires vivent mal avec leurs camarades qu'ils traiteraient de perturbateurs. Les résultats scolaires provoquent une catégorisation des élèves entre deux lots : ceux qui manifestent de dévouement pour les études et des camarades qui ne voient pas l'école comme vectrice de succès social. Ces deux catégories vivent mal leur relation du fait de l'antagonisme des intérêts. Ces tensions entre élèves rendent difficile le travail coopératif dans les salles de classe. Un autre fait très récurrent qui fait objet de conflits entre les élèves est le classement en fonction des rendements scolaires. Cette pratique ouvre la voie à une compétitivité parfois nuisible ; l'émulation s'avère entrainer des frustrations chez les uns et un état d'esprit de supériorité chez d'autres. Alors, se pollue le climat relationnel entre les élèves. Les tensions s'affichent toujours d'une manière forte au sortir de chaque évaluation scolaire. M.S. administrateur scolaire le témoigne de la sorte :

J'ai une décennie d'expériences dans l'enseignement et ai eu toujours cette force de semer une grande compétitivité entre mes élèves. Mais j'étais toujours malheureux de voir mes meilleurs élèves se distancier durant des jours les uns des autres pendant la récréation à la sortie des résultats de chaque évaluation trimestrielle. Ils veulent tous tenir la tête du classement pour gagner mon estime et mon admiration.

Les élèves bénéficiant des privilèges de la part de certains enseignants ou du personnel administratif sont souvent victimes de rejet de la part de leurs camarades. Ces privilèges sont portés sur une catégorie d'élèves pour des

motifs divers : la relation intime avec le chargé de cours ou un autre enseignant de l'école, le statut professionnel ou socioéconomique de la famille de l'élève. Les élèves sont très observateurs de la conduite de l'enseignant vis-à-vis des élèves qui en sont porteurs.

Conclusion

Aucune catégorie d'acteurs ne reste en marge des tensions qui se vivent dans l'espace scolaire des établissements d'enseignement fondamental de l'AE-RD du District de Bamako. Les chefs d'établissements, les enseignants, les élèves et leurs parents, tous les connaissent. D'aucuns pensent être exclus des systèmes de gestion scolaires ou empiétés dans leurs champs de compétence. Il existe une coexistence difficile entre les différentes commissions scolaires. Ainsi, la diversité dans le système de partenariat devient paradoxalement un goulot d'étranglement au vivre-ensemble au sein de nos établissements. Un bon nombre de ces tensions inter-acteurs scolaires dérivent d'une confusion dans les rôles et les responsabilités. Les acteurs sont moins portés à défendre au-delà de leurs seuls intérêts. Certains réclament plus de légitimité face à pareilles situations scolaires que d'autres. Chaque catégorie d'acteurs incrimine vite les autres et évite le moins possible de se tenir pour responsable de l'éclosion des tensions

Références bibliographiques

- Beaumont, C. et al. (2016). Les mauvais traitements du personnel scolaire envers les élèves: distinctions selon le sexe et l'ordre d'enseignement. *International Journal On School Climate And Violence Prevention*, 1, 65-95.
- Carra, C. (2006). Violences à l'école primaire. Les expériences des enseignants et des élèves. *Questions pénales*, XIV, 4.
- Casalfiore, S. (2003). Les petits conflits quotidiens dans les classes de l'enseignement secondaire : II. Nature des stratégies de résolution. *Les cahiers de recherche en éducation et formation*, 20, 1-32.
- Dubet, F. (1997). *Ecole, familles, le malentendu*. Textuel, Paris.
- Gayet, D. (1999). *C'est la faute aux parents. Les familles et l'école*. Paris, Syros.
- Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales. (2010), ARRETE n°100688MEALN-SG fixant règlement intérieur de l'enseignement fondamental
- Ministère de l'Éducation Nationale (2004). ARRÊTÉ N040-0469 /MEN-SG Portant Création, Organisation et Modalités de Fonctionnement du Comité de Gestion Scolaire
- Sidibé, M. (2019). Conflits entre acteurs de l'école et climat scolaire dans les écoles fondamentales (2^e cycle) de l'Académie d'Enseignement de la Rive Droite du District de Bamako, Mali. Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation option Psychosociologie de l'éducation, *IPU*, 327 pages
- Sidibé, M. (2013). Analyse des conflits entre différents acteurs de l'école : parents d'élèves, administration scolaire, enseignants et élèves : cas des seconds cycles du Centre d'Animation Pédagogique de Torokorobougou en commune V du district de Bamako. Mémoire de master de Recherche, Sciences de l'Éducation, *UCAO-UUBa*, 139 Pages
- Traore Idrissa, S. (2011). *ÉCOLE ET DÉCENTRALISATION AU MALI. Des logiques d'appropriations locales aux dynamiques de conquête de l'espace scolaire*. Paris, L'HARMATTAN, 218 pages